

Hollingworth	Pickersgill
Holowach	Pinard
Hosking	Pommer
Houck	Poulin
Howe (Port-Arthur)	Power (Québec-Sud)
Huffman	Power (Saint-Jean-Ouest)
Hunter	Proudfoot
James	Prudham
Johnston (Bow-River)	Purdy
Jutras	Quelch
Kirk (Antigonish-Guysborough)	Ratelle
Kirk (Shelburne-Yarmouth-Clare)	Reinke
Lafamme	Richard (Ottawa-Est)
Lafontaine	Richard (Saint-Maurice-Laféche)
Langlois (Berthier-Maskinongé-Delanaudière)	Richardson
Langlois (Gaspé)	Robertson
Lapointe	Robichaud
Lavigne	Robinson (Simcoe-Est)
Leduc (Gatineau)	Rochefort
Leduc (Jacques-Cartier-Lasalle)	Ross
Leduc (Verdun)	Rouleau
Lefrançois	Roy
Legaré	St-Laurent (Québec-Est)
Lesage	St-Laurent (Témiscouata)
Lusby	Schneider
MacDougall	Shipley (M ^{me})
MacEachen	Simmons
Macnaughton	Sinclair
McCann	Smith (Battle-River-Camrose)
McCubbin	Stick
McCulloch (Pictou)	Stuart (Charlotte)
McDonald	Studer
McIlraith	Thibault
McIvor	Thomas
McMillan	Tucker
McWilliam	Valois
Mang	Viau
Marler	Villeneuve
Massé	Vincent
Mitchell (Sudbury)	Weaver
Nixon	Weir
Patterson	Weselak
Pearson	White (Waterloo-Sud)
Philpott	Winters
	Wylie—156.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Aitken (M ^{11e})	Harkness
Argue	Hees
Balcer	Hodgson
Barnett	Howe (Wellington-Huron)
Bell	Johnson (Kindersley)
Blair	Jones
Bryce	Knight
Bryson	Knowles
Cameron (Nanaïmo)	Lennard
Campbell	Macdonnell
Castleden	MacLean
Charlton	McBain
Churchill	McCullough (Moose-Mountain)
Coldwell	McGregor
Dinsdale	Michener
Drew	Mitchell (London)
Ellis	Monteith
Fairclough (M ^{me})	Murphy (Lambton-Ouest)
Fleming	Nesbitt
Fraser (Peterborough)	Pallett
Fulton	Pearkes
Green	Perron
Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce)	
Hamilton (York-Ouest)	

[M. l'Orateur.]

Rea	Starr
Regier	Tustin
Robinson (Bruce)	White (Hastings-Frontenac)
Rowe	Zapltny—55.
Stanton	

M. l'Orateur: La Chambre est maintenant appelée à se prononcer sur la motion portant...

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, appuyé par l'honorable député d'Assiniboia, je propose:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

M. l'Orateur: L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre sait que la motion portant présentation d'un bill n'est pas discutable. Si elle ne l'est pas, comment peut-il prendre la parole même pour proposer cette motion qui est privilégiée?

M. Knowles: L'article 25 du Règlement prescrit:

Une motion en vue de l'ajournement peut être faite en tout temps (excepté lorsqu'elle a pour objet de mettre en discussion une affaire précise d'une importance publique pressante), mais elle ne peut être renouvelée...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je prie les honorables députés de permettre que l'honorable député qui a la parole soit entendu non seulement de ceux qui sont près de lui, mais du président.

M. Knowles: Je lisais tout simplement l'article 25 du Règlement. Je ferais peut-être mieux de le relire:

Une motion en vue de l'ajournement peut être faite en tout temps (excepté lorsqu'elle a pour effet de mettre en discussion une affaire précise d'une importance publique pressante), mais elle ne peut être renouvelée que si la Chambre a, dans l'interval, procédé à une autre opération.

De toute évidence, la partie entre parenthèses n'est pas applicable, pas plus que ne le sont les quelques dernières lignes. Ce qui est applicable, c'est la très nette disposition selon laquelle une motion d'ajournement doit toujours être réglementaire. Il me semble que "toujours" signifie "toujours".

M. l'Orateur: Mais je ferais remarquer à l'honorable député qu'il faut lire l'article 25 du Règlement corrélativement à l'article 44. Je dois avouer à l'honorable député qu'à la suite de certaines motions de remplacement proposées récemment j'ai étudié très soigneusement cette question des rapports qui existent entre les articles 24, 25 et 44 au sujet des motions de remplacement. Elles sont toujours réglementaires à condition que quelque chose soit à l'étude, qu'une question soit débattue. L'article 44 est ainsi conçu:

Lorsqu'une question est en débat, nulle motion n'est accueillie, si ce n'est en vue de l'amender, de la renvoyer à une date déterminée, de proposer la